

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 861-2019**

#### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le Règlement no 861-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'apporter des modifications aux définitions de garage attendant et de garage détaché dans les tableaux 8 et 9 de l'article 5.2.

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entré en vigueur le 12 juin 2019.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 20 juin 2019.



Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 20 juin 2019, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 20 juin 2019.



Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe